

Département  
du Haut-Rhin

N° : 2021.3.39

Nb de membres  
en exercice :  
31

Nb de présents :  
25

Nb d'absents :  
6  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 0

Votants :  
27  
- dont « pour » : 27  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ  
1 Rue Pierre de Coubertin  
68150 RIBEAUVILLÉ  
\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

\*\*\*\*\*

Séance du 24 juin 2021  
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

**OBJET : CASINO BARRIERE DE RIBEAUVILLE - EXAMEN DU RAPPORT DU DELEGATAIRE  
2019-2020**

**POINT 7.2. DE L'ORDRE DU JOUR**

Dans le cadre de la délégation de service public conclue pour 18 ans à compter du 9 décembre 2004, il incombe au délégataire, en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public afférant à l'exercice écoulé.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

**Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE SANS OBSERVATION**

- du rapport annuel pour l'exercice 2019-2020 produit par le Casino Barrière de Ribeauvillé relatif à l'exécution de la délégation de service public ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme  
A Ribeauvillé, le 30 juin 2021



Le Président,

M. Umberto STAMILE

*Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.*

**Délibération n° 2021.3.39**

**Page 1/1  
(dont 0 page en annexe)**

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2021

Application agréée E-legalite.com